

10087, quand l'honorable Judy LaMarsh a présenté la mesure établissant le Régime de pensions du Canada et nous a parlé pour la première fois de l'indexation sur le coût de la vie. Voici ce qu'elle a dit:

...qu'à l'avenir toutes les pensions de sécurité de la vieillesse seront fixées en fonction de l'indice du coût de la vie et qu'elles augmenteront automatiquement si le coût de la vie augmente.

Il n'était pas question que ce soit pour quatre ou cinq ans. Elle a dit «à l'avenir» et la promesse a été répétée au cours des débats suivants. Quelques années plus tard...

M. Francis: Pour toujours?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Que veut dire «à l'avenir»?

M. Francis: Monsieur l'Orateur, que veut dire «gouvernement parlementaire»?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je vois qu'il y a un libéral de l'autre côté à qui il est inutile de parler car, pour lui, le gouvernement va agir avec sagesse. Permettez-moi de lui dire que de l'avis des Canadiens, et le courrier volumineux que je reçois tous les jours m'autorise à parler ainsi, et de l'avis des bénéficiaires des pensions de vieillesse, un contrat a été résilié. Non seulement, il s'agit d'un engagement pris par M¹¹⁰ LaMarsh, M. Pearson et le ministre des Finances (M. Benson) qui était alors ministre du Revenu national, mais il s'agit aussi des impôts que les Canadiens ont payés au titre de ces pensions. Certains impôts ont été augmentés après la décision d'indexer les pensions. On l'a fait à cause de la disposition sur l'indexation et d'autres considérations qui ont fait augmenter les prestations, et on l'a fait parce que la loi elle-même ne donne au ministre des Finances ni la liberté ni l'occasion de réduire les paiements. Tout ce qu'il peut faire en vertu de la loi, c'est de demander au Parlement de lui fournir le moyen de combler le déficit, s'il en est.

Le peuple canadien considère que le gouvernement s'était engagé par un contrat social de verser ces prestations indexées, et, selon moi et de l'avis des Canadiens en général, la suppression de ces prestations aujourd'hui constituerait une résiliation de contrat et un manque de parole. Voilà pourquoi j'ai tellement insisté sur les mots «déception, désenchantement» et «mépris de la justice», qui expriment, à mon avis, le sentiment de tous les Canadiens à cet égard.

Lorsque j'examine l'ensemble de la proposition, et si je peux diviser mes observations de quelque façon, voici mon cinquième argument—il n'y en a que six dont un «bis»—je m'efforce de découvrir pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a fait cela. Il n'est plus le jeune homme que j'ai connu lorsqu'il est arrivé à la Chambre. Il était député libéral de l'arrière-ban, rempli d'ambitions, avec la foi d'un croisé. Il n'est pas le jeune homme que j'ai connu comme secrétaire parlementaire—j'allais dire de feu Judy LaMarsh, mais elle n'est pas disparue, elle est encore bien vivante,

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

demandez-le à Ed Murphy. A cette époque, je pensais que le ministre allait me remplacer comme défenseur des vieillards pensionnés.

Une voix: Ils se sont rappelés à son souvenir.

M. Knowles: Quelqu'un est parvenu jusqu'à lui et il nous propose maintenant de supprimer l'indexation. Il nous a fourni des arguments à ce propos dans son Livre blanc et il a essayé il y a quelques jours, de nous exposer certains arguments au comité. Lorsque je lui ai demandé hier, ou avant-hier, s'il allait faire une déclaration un de ces jours quant au raisonnement ou à la philosophie qui motive cette suppression, il a répondu qu'il en ferait une. Je ne le houspille pas trop, j'espère, lorsque je dis qu'il a reconnu effectivement ne pas l'avoir encore faite.

A mon avis, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est allé trouver le cabinet en disant: «Écoutez, il me faut de l'argent pour les pensions de la sécurité de la vieillesse. Il faut que je fasse quelque chose parce que le Parlement me talonne, les libéraux de l'arrière-ban me talonnent, les gens me talonnent et je commence à avoir chaud. Il faut que je fasse quelque chose.» Il a sans aucun doute défendu le principe auquel il croyait quand il était jeune secrétaire parlementaire ou député de l'arrière-ban. Il est toujours jeune mais...

L'hon. M. Munro: Je vieillis.

M. l'Orateur: C'est peut-être le moment de signaler aux députés que le temps imparti au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) tire à sa fin, à moins qu'on ne lui permette de continuer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'article 75 (g) du Règlement ne prévoit-il pas que le parrain d'une motion a le droit, à cette étape, de parler pendant quarante minutes?

M. l'Orateur: La présidence se doit de reconnaître le rappel au Règlement invoqué par le député et indique qu'il a encore dix minutes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. J'en étais à peu près sûr car j'ai consulté le Règlement avant de commencer.

Je reviens au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il dit avoir vieilli. J'espère qu'il se sent vieux, accablé, surtout dans sa conscience, à cause de ce qu'il fait. J'ai l'impression que ce qu'il a pu obtenir de mieux du cabinet, c'est son consentement à le laisser distribuer ici et là tant de millions de dollars, à condition qu'il s'arrange pour le faire dans le cadre du régime de la sécurité de la vieillesse.

Aussi, le ministre a sorti ses crayons, il les a taillés et il a fait des calculs. Il a décidé qu'il pouvait épargner quelques dollars en supprimant l'indexation de la pension de base prévue pour ceux qui ne touchent pas le supplément.